

**Date de convocation**

04/10/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre d'absents excusés : 5

Nombre d'absents : 0

Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre, à vingt heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Madame RIPOLL Marie-Anne a été élue secrétaire de séance

Présents : BAYOL Dorian, BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, RIPOLL Marie-Anne, SOULIE Aline, VABRE Philippe.**Absents excusés :** ESTIVALS Ludovic procuration donnée à ISSALYS Florian, FUERTES Geneviève procuration donnée à SOULIE Aline, MAYADE Éric procuration donnée à CALMELS Bernard, POUGET Joël procuration donnée à BOUTONNET Nicolas, THERON Camille procuration donnée à BAYOL Dorian.**DEL2024-41 Prix des concessions trentenaire et cinquantenaire.**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal prise le 28/12/2000 de ne vendre que des concessions trentenaires à compter de janvier 2001 et la délibération en date du 07 décembre 2010 fixant le tarif à trente euros le m².

Au vu des demandes, il propose de rajouter des concessions cinquantenaires afin de pouvoir avoir la possibilité de choisir entre des concessions trentenaires et cinquantenaires.

Monsieur le Maire propose que le tarif reste cohérent avec les tarifs en vigueur soit 30 euros le mètre carré pour des trentenaires et 50 euros le mètre carré pour des cinquantenaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

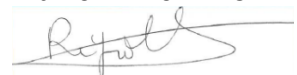
- **de fixer** le prix d'achat des concessions dans les cimetières de Naves et de Manhac à partir du 01 novembre 2024.
 - à 30 euros le m² pour les trentenaires
 - à 50 euros le m² pour les cinquantenaires

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Le Maire
Bernard CALMELS




Le secrétaire
Marie-Anne RIPOLL



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture